



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1157
10 novembre 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 9 NOVEMBRE 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FINLANDE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration sur les violences en cours au Kosovo, publiée le 4 novembre 1999 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Marjatta RASI

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration sur les violences en cours au Kosovo, publiée
le 4 novembre 1999 par la présidence de l'Union européenne
au nom de l'Union européenne

L'Union européenne a pris connaissance avec indignation des violences commises récemment à l'encontre de la population serbe du Kosovo. Elle condamne en particulier l'incident survenu le 27 octobre, à Pec, lorsqu'un convoi de 155 Serbes, organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et placé sous la protection de la KFOR, a été attaqué, plusieurs personnes ayant été blessées, l'attentat commis le 31 octobre, à son domicile de Pristina, contre le Président du Mouvement de résistance des Serbes du Kosovo et Coprésident du Conseil national serbe, M. Momcilo Trajkovic, ainsi que les nombreuses attaques contre des membres de minorités et autres violences récentes. L'attentat de Pristina risque de compliquer encore les efforts déployés pour instaurer un dialogue politique entre dirigeants politiques serbes et albanais au Kosovo.

L'Union européenne attend de toutes les parties qu'elles se conforment pleinement à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et coopèrent sans réserve avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et la KFOR, qui constituent la présence internationale instituée par cette résolution. Toute violence, d'où qu'elle vienne, doit cesser.

L'Union européenne est déterminée à ce qu'un Kosovo démocratique et pluriethnique voie le jour. Tous les Kosovars, quelle que soit leur origine ethnique, doivent pouvoir rester au Kosovo, y rentrer et y vivre en paix sans harcèlement ou intimidation d'aucune sorte. Tel a toujours été, tel est et tel sera à l'avenir le fondement de l'engagement résolu (militaire, politique, économique) de l'Union européenne au Kosovo.

L'Union européenne et ses États membres investissent beaucoup, humainement et financièrement parlant, dans la reconstruction du Kosovo. La persistance de la violence ethnique ne peut que compliquer les efforts faits par l'Union européenne pour aider à reconstruire une société stable au Kosovo. L'Union européenne exhorte tous les habitants du Kosovo à s'abstenir d'actes de violence et à s'engager sur la voie de la coopération. L'Union lance en particulier un appel aux dirigeants de la communauté albanaise du Kosovo pour qu'ils condamnent ces violences et usent de leur influence et de leur autorité pour éradiquer, en collaboration avec la KFOR et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la violence et les actes d'intimidation au Kosovo. L'Union engage toutes les parties concernées à coopérer pour que les auteurs de ces actes soient rapidement traduits en justice et elle demande à toutes les forces politiques du Kosovo de renouer le dialogue et de cesser de proférer des menaces à l'encontre de leurs opposants politiques.
